



ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11224
20 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 FEVRIER 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE L'IRAK AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à notre lettre datée du 12 février, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, depuis le 16 février, l'Iran a encore concentré davantage les troupes le long de la frontière. Ces troupes sont maintenant placées en état d'alerte totale. Il y a eu de nouveaux accrochages dans la région de Khanaqin, au nord de Badra (comme il est indiqué sur la carte jointe en annexe à la présente lettre). Les autorités iraniennes cherchent manifestement à aggraver l'affrontement. En dépit des efforts que déploie l'Irak pour faire preuve de modération, il risque néanmoins d'être contraint de prendre les mesures nécessaires de légitime défense et de faire respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale. En outre, les autorités iraniennes ont refusé de rendre les corps des Irakiens tués au combat et moins que les autorités irakiennes ne reconnaissent que les morts sont tombés sur un territoire iranien comme le prétendent les autorités iraniennes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Irak
au Conseil de sécurité,
(Signé) Talib EL-SHIBIB

